



GE Sport Bretagne

"Un groupement d'employeurs innovant dans le domaine du sport santé"

IDENTITÉ

GE Sport Bretagne

Secteur d'activité : sport

Nature du GE : associatif

Année de création : 2006

Nombre d'adhérents : 80

Nombre de salariés : 45

Adresse : GE Sport Bretagne

Maison départementale des sports

13 bis, avenue de Cucillé

35 065 Rennes cedex

Mail : vanessa.berhault@profession-sport-loisirs.fr

Web : www.gesportbretagne.fr

Le groupement d'employeurs associatifs (GEA) pour mutualiser l'emploi sur un territoire

Association réunissant plusieurs structures qui se regroupent pour embaucher du personnel qu'elles ne pourraient employer seules, le GEA permet de structurer l'emploi associatif sur un territoire tout en sécurisant les parcours professionnels des salariés et mobilise ainsi, dès la phase de création, un grand nombre d'acteurs qu'il est nécessaire d'accompagner.

Afin de contribuer à développer les GEA, le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en partenariat avec l'Avise ont publié en 2011 "Accompagner les groupements d'employeurs associatifs", un guide destiné aux accompagnateurs de porteurs de projet.

A la suite de cette publication, une nouvelle collaboration a été menée pour illustrer l'intérêt du GEA à travers 10 exemples de groupements d'employeurs répartis dans différents secteurs d'activité monosectoriels et multisectoriels (le sport, la culture, le sanitaire et social).

Genèse

Le GE Sport Bretagne a été créé en 2006. Il trouve son origine dans la transformation de l'association Profession sport et loisirs d'Ille-et-Vilaine en groupement d'employeurs. L'activité de mise à disposition de personnel que réalisait cette association méritait d'être sécurisée d'un point de vue juridique. Il a donc été décidé de créer le groupement d'employeurs Sport Bretagne à vocation régionale pour assurer les mises à disposition de salariés dans un cadre adapté.

Il existait une volonté importante de professionnaliser les activités, d'accroître l'offre de service au plus grand nombre, d'accompagner les politiques d'emploi, de renforcer l'activité économique afin de diminuer la dépendance aux subventions publiques. Le mode de fonctionnement du groupement d'employeurs (gestion administrative) est apparu également comme un élément important.

La création du groupement d'employeurs Sport Bretagne a supposé que soient levés quelques freins, notamment la gestion du personnel qui peut apparaître complexe pour les bénévoles. Au-delà de l'idée bien comprise de lutter contre la précarité des emplois, de renforcer la sécurité juridique, s'est néanmoins posée la question de la capacité et de la compétence des bénévoles. La gestion des ressources humaines est complexe et évolutive ; elle nécessite une expertise juridique. C'est pourquoi, les dirigeants bénévoles et les permanents ont été formés à ces thématiques ainsi qu'au management.

Gouvernance

Le groupement d'employeurs Sport Bretagne est articulé autour d'un Conseil d'administration de 8 à 12 membres qui se réunit 4 fois par an, d'un Bureau composé de 6 à 8 membres qui se réunit

6 fois par an et d'une Assemblée générale annuelle.

Les représentants des salariés participent aux réunions statutaires sur les points qui les concernent.

La gestion du groupement d'employeurs est assurée par 2,5 ETP. 1,5 ETP est consacré aux fonctions de direction, de coordination, de suivi et d'administratif et 1 ETP est consacré au développement de la structure.

► Activité

Le GE Sport Bretagne emploie à ce jour 45 salariés (15 ETP) répartis au sein de 80 adhérents (associations sportives, collectivités territoriales, maisons de retraite).

Il applique la convention collective du sport et son OPCA de rattachement est AGEFOS-PME.

La majorité des salariés sont mis à disposition de plusieurs employeurs.

► Liens avec les adhérents

Si le GE Sport Bretagne a une vocation régionale, il concentre, pour l'instant, son activité sur l'Ille-et-Vilaine et le Finistère.

L'adhésion des deux collectivités territoriales est récente : elle fait suite à la loi Cherpion de 2011 qui a assoupli les conditions de recours à un groupement d'employeurs pour les collectivités territoriales. Un des axes de développement du GE Sport Bretagne est l'adhésion de nouvelles collectivités territoriales.

L'animation des adhérents, qui sont tous non assujettis à la TVA, repose sur l'assemblée générale, une sollicitation annuelle notamment pour faire le point sur les conditions de déroulement des conventions de mise à disposition.

► Liens avec les salariés

Le GE Sport Bretagne emploie donc 45 salariés représentant 15 ETP.

5 salariés sont titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein. Les autres contrats sont à durée indéterminée intermittente.

2 contrats de professionnalisation sont en cours ainsi qu'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Les modes de recrutement reposent sur le fonctionnement suivant :

- si la demande de l'adhérent correspond à des compétences mobilisables en interne, il est proposé à un salarié du groupement d'accroître son temps de travail ;
- si cela est impossible, un recrutement s'engage.

Le GE Sport Bretagne s'appuie sur de nombreux relais (bourse en ligne, convention avec Pôle Emploi, organismes de formation, ...) pour rechercher un candidat et pourvoir au poste proposé.

En règle générale, le GE Sport Bretagne recrute les personnes et les présente ensuite aux futurs adhérents utilisateurs. En revanche, si quelques associations font part d'un projet d'emploi spécifique, elles sont associées au processus de recrutement.

Les salariés du GE Sport Bretagne bénéficient d'un entretien individuel annuel. Une réunion de rentrée est également organisée en septembre afin de renforcer la cohésion d'équipe et de tirer un bilan sur l'année écoulée.

La politique de formation professionnelle est bien développée. Elle répond soit à des obligations liées aux métiers exercés (formation secourisme), soit à une volonté de déploiement de l'activité du GE Sport Bretagne et de l'adaptation des salariés (la volonté stratégique de se positionner au sein des EHPAD conduit à faire valider à certains salariés le certificat de spécialisation "maintien de l'autonomie de la personne").

Les métiers exercés par les salariés sont :

- éducateurs sportifs (pour le compte de clubs et de ligues) ;
- assistants d'éducation ;
- emplois techniques régionaux auprès des ligues ;

- emplois de surveillance (bassins, établissement recevant du public).

De façon ponctuelle, le président du GE CT Val de Loire intervient durant les réunions des instances dirigeantes des clubs adhérents. Il peut être ainsi conduit à présenter le GE par exemple, notamment en cas de changement de présidence au sein d'une association adhérente.

► Règles financières

Après avoir reçu des aides publiques au démarrage, le GE Sport Bretagne fonctionne désormais en autofinancement. Son budget s'établit à 700 000 €.

La facturation est calculée sur le salaire brut multipliée par un coefficient déterminé au regard de l'appel au GE. Ainsi, plus un adhérent prendra des heures de mise à disposition, moins le coefficient sera élevé.

Le coefficient de base est de 2,25. Il est de 1,75 en cas d'une mise à disposition supérieure ou égale à 1 040 heures par an.

Les règles de responsabilité solidaire sont connues des adhérents. Elles sont incluses dans la convention de mise à disposition et des rappels ponctuels sont faits.

► Perspectives

Le GE Sport Bretagne est dans un fort développement (son activité a été multipliée par 3 depuis 2006).

Il poursuit son action en ciblant les collectivités territoriales et les EHPAD pour lesquels des complémentarités horaires existent avec le sport. Ce qui permettrait d'accroître la qualité des emplois proposés.

A cet effet, le GE Sport Bretagne se positionne sur l'action "sport santé". Une action pilote est conduite en Bretagne sur ce thème en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Des parcours santé sont mis en place dans les EHPAD (3 fois 2 heures par semaine). Il mettra à disposition des EHPAD adhérents des éducateurs sportifs qui proposeront des ateliers et activités aux personnes concernées.